



Compte-Rendu du Conseil Municipal Mairie de Saint-Laurent

L'an deux mille vingt-et-un, le jeudi vingt-cinq novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Laurent dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Monsieur AVOUAC Boris, Maire.

Date de convocation : le 19/11/2021.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15
Présents : 09
Votants : 12

PRESENTS : AVOUAC Boris, PERNET-MUGNIER Jean-Christophe, PENHOUËT Anthony, POLLET Elodie, LENEVEU Nicolas, NOUASSRIA Eva, MIEUSSET Sonia, SAUTOUR Laure, RIN Kévin.

ABSENTS : MATTELIN Fabien, PUIS Xavier, MARECHAL Aurélie, HUBRECHT Laetitia, VEDRINE Marie, GRAF Thomas.

Ont donné pouvoir : MATTELIN Fabien à AVOUAC Boris, PUIS Xavier à PERNET-MUGNIER Jean-Christophe, GRAF Thomas à PERNET-MUGNIER Jean-Christophe.

Madame MIEUSSET Sonia a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu du conseil du 21 octobre 2021
2. Décision modificative n°3 – Budget principal
3. Ouverture des crédits budgétaires 2022
4. Révision des tarifs pour les baux à ferme 2021
5. Plan de financement et demandes de subventions pour le projet de l'extension de l'école
6. Etude pré-opérationnelle pour l'aménagement d'itinéraires modes doux
7. Points divers

Ouverture de la séance du Conseil Municipal à 19h05

1. Approbation du compte rendu du conseil du 20 octobre 2021

Approbation à l'unanimité.

2. Délibération 2021 11 52 – Décision modificative n°3 – Budget principal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L1612-11 ;

Vu les instructions budgétaires et comptable M14 prévoyant la possibilité de procéder à des décisions modificatives du budget primitif ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à un ajustement des dépenses ;

Monsieur le Maire explique qu'une décision modificative doit être prise, et propose les ajustements suivants :

Section de fonctionnement - Dépenses			Budget 2021	DM n°3	Total budget
Chap. 011	60611	Eau et assainissement	2 316 €	1 151 €	3 467 €
	61522	Bâtiments publics	7 000 €	405 €	7 405 €
	6068	Autres matières et fournitures	1 000 €	200 €	1 200 €
	6156	Maintenance	3 100 €	200 €	3 300 €
	6227	Frais d'actes, de contentieux	1 500 €	300 €	1 800 €
Total				2 256 €	
Section de fonctionnement - Recettes			Budget 2021	DM n°3	Total budget
Chap. 75	752	Revenus des immeubles	23 000 €	2 256 €	25 255.47 €
Total				2 256€	

Section d'investissement - Dépenses			Budget 2021	DM n°3	Total budget
Chap. 21	2138	Autres constructions	1 320 €	2 000.00 €	3 320.00 €
	2183	Matériel informatique	14 000 €	1 200.00 €	15 200.00 €
Total				3 200.00 €	
Section d'investissement - Recettes			Budget 2021	DM n°3	Total budget
Chap. 10	10226	Taxe d'aménagement	17 123 €	3 200.00 €	20 323.18 €
Total				3 200.00 €	

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'accepter les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

3. Délibération 2021 11 53 – Ouverture des crédits budgétaires 2022

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

- Modifié par LOI n°2012-1510 du 29 décembre 2012 - art. 37 (VD)

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Budget principal - Dépenses réelles d'investissement			
Chapitre	Libellé	Budget 2021	Ouverture crédits <25% Budget 2021
10	Dotations Fonds divers	0 €	0 €
20	Immobilisations incorporelles	126 484 €	31 621 €
21	Immobilisations corporelles	202 673.65 €	50 668.41 €
23	Immobilisations en cours	1 164 624.07 €	291 156.02 €
27	Autres immo. Financières	17 407.80 €	4 351.95 €

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de son Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'approuver** les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

4. Délibération 2021 11 54 – Révision des tarifs des baux à ferme 2021

Vu la délibération 2015 12 55 renouvelants les baux de location des terrains communaux.

Monsieur le Maire rappelle que :

- Le montant des fermages est déterminé, chaque année, par un indice dont les modalités de calcul et de variation sont publiées par arrêté préfectoral et communiqués par la Direction Départemental de l'Agriculture et de la Forêt de Haute-Savoie.
- Les lots constitués font l'objet d'un bail pour une durée de 9 années consécutives à partir du 01 janvier 2016 pour prendre fin le 31 décembre 2024.
- La commune se réserve le droit de résilier le bail de location d'un ou plusieurs lots ou parties de lots pour des besoins communaux, les locataires ne pourront prétendre à aucune indemnité.
- Le tableau des terrains mis en fermage par bail ainsi que leur superficies et composé comme suit dans le contrat de bail :
 - Lot A : 2ha 87a 27ca
Locataire : GAEC DES CHENEVIFS - 410, route de Mornex 74800 SAINT-LAURENT
 - Lot B : 2ha 13a 25ca
Locataire : CHEVRERIE LA GOLEZE – 15, route Forestière 74800 SAINT-LAURENT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les montants des tarifs des baux à ferme doivent être calculés pour l'année 2021.

Indice national des fermages					
Validité	Indice national	Évolution par rapport à l'année précédente	Tarif/hectare	Ferme La Chevrerie de la Golèse	Ferme GAEC Les Chenevifs
				2.1325	2.8727
Octobre 2021 à sept. 2022	106.48	+ 1,09 %	52.59 €	112.14 €	151.07 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur Le Maire, à l'unanimité :

- **Autorise** Monsieur le Maire à émettre les titres de recettes suivants :
 - Pour le lot A La ferme du GAEC du Chenevifs **151,07 €**
 - Pour le lot B La ferme de la Chèvrerie de la Golèse **112,14 €**

5. Délibération 2021 11 55 – Demandes de subventions : Extension du groupe scolaire et construction d'un réfectoire et d'une halte-garderie

Monsieur le Maire expose que le coût prévisionnel du projet d'extension du groupe scolaire et la construction d'un réfectoire et d'une halte-garderie est de 983 345,08 € HT et se compose comme suit :

Coût prévisionnel	
Travaux	867 840.25 €
Frais d'architecte	93 292.83 €
AMO	9 375.00 €
Coordonnateur S.P.S.	5 285.00 €
Contrôleur technique	7 552.00 €
Total	983 345.08 €

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de solliciter des aides financières par le biais de :

- L'Etat - Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)
- L'Etat - Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL)
- L'Etat - Contrats de relance et de transition écologique (CRTE)
- Le Conseil Régional – Contrat Ambition Région (CAR)
- Le Conseil Départemental - Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité (CDAS)

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Plan de financement	
Financement	Montant de la subvention HT
DETR	196 669.01 €
DSIL	220 000.00 €
Conseil Régional - CAR	121 500.00 €
Conseil Départemental - CDAS	105 000.00 €
	100 000.00 €
Fonds propres	240 176.07 €
Total	983 345.08 €

Il est proposé de demander des subventions pour financer ce projet.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité :

- **Approuve** le projet de réalisation de l'extension du groupe scolaire et la construction d'un réfectoire et d'une halte-garderie,
- **Sollicite** l'aide financière de l'Etat par le biais de la DETR, de la DSIL et du CRTE, du Conseil Régional par le biais du CAR et du Conseil Départemental par le biais du CDAS.

6. Délibération 2021 11 56 – Etude pré-opérationnelle pour l'aménagement d'itinéraires modes doux

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du schéma directeur cyclable élaboré à l'échelle de la CCPR, un projet d'aménagement d'itinéraires modes doux doit être envisagé. A cet effet, le cabinet d'étude Akènes propose une étude pré-opérationnelle pour un coût de 13 164 € TTC.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'accompagnement par le cabinet d'étude Akènes pour l'étude pré-opérationnelle pour l'aménagement d'itinéraires modes doux

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité:

- **APPROUVE** sur l'accompagnement par le cabinet d'étude Akènes pour l'étude pré-opérationnelle pour l'aménagement d'itinéraires modes doux
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette étude

7. Points divers

- La distribution des paniers garnis aux aînés aura lieu à partir de la première semaine de décembre.
- Le conte est prévu fin janvier.
- La construction de la ruche aux livres avance et devrait être installée prochainement.

Fin de la séance à 20h09

